

“Les masques”

Le décret de déconfinement publié au JO



Exceptionnellement il y a un journal officiel ce lundi 11 mai et il publie le décret de déconfinement du territoire national avec la liste des départements en vert et rouge. Il contient également les mesures prises pour le monde scolaire. Ainsi "le port du masque de protection... est obligatoire pour les personnels des établissements mentionnés au I lorsqu'ils sont en présence des élèves". Il s'agit des "établissements d'enseignement relevant du livre IV de la deuxième partie du code de l'éducation ainsi que dans les services d'hébergement, d'accueil et d'activités périscolaires qui y sont associés". Cela comprend écoles, collèges et lycées. De même le décret concerne les transports scolaires. "Tout usager de onze ans ou plus du transport scolaire, ainsi que les accompagnateurs présents dans le véhicule, portent un masque de protection...L'accès auxdits véhicules et espaces est refusé à toute personne qui ne respecte pas cette obligation".

DIXIT LES SERVICES DU RECTORAT

La fiche technique des masques textiles: Nous attendons **950 000 masques textiles** pour cette fin de semaine.

Le document, en pièce jointe, concerne tous les masques textile, quelle que soit leur taille (S ou M), il précise bien qu'il s'agit de masques non sanitaires (grand public) et sont en conformité avec la norme AFNOR SPEC S 76-001

Je rappelle que les masques de catégorie 1 sont des masques en tissus capables de filtrer plus de 90% des particules émises d'une taille supérieure ou égale à 3 microns (les masques dits de catégorie 2 filtrent 70% des particules de 3 microns).

Le verso de la notice page 6 (rubrique sécurité) mentionne que « ce masque a démontré une efficacité de filtration supérieure à 90% pour les particules de 3 microns émises par la personne portant le masque ».

Vous trouverez également ci-dessous un extrait du site de l'AFNOR (lien ci-dessous) relevant que le test de la bougie, évoqué hier par l'un d'entre vous, n'est pas pertinent pour évaluer les capacités de filtration des masques en tissus.

Extrait du site AFNOR

<https://www.afnor.org/faq-masques-barrieres/>

Voilà pour les puristes :-P

Pour ceux qui posent encore des questions, voici quelques précisions sur les masques livrés:

- catégorie des masques : jetable (utilisable 4h)
 - période d'utilisation : du 13/05 au 22/05/2020
 - destinataires 1D adultes public/privé : 10 masques pour directeurs d'école, enseignants tous niveaux, AESH, administratifs, médecins, service civique mobilisables
 - destinataires 1D enfants public/privé : 6 masques par élèves d'élémentaire tous niveaux (si nécessaire car port du masque "non recommandé")
 - destinataires 2D adultes public/privé : 11 masques pour enseignants, direction, administration, vie scolaire, AESH, médecins, infirmiers, assistants sociaux, service civique
 - destinataires 2D adultes privé : 11 masques pour personnel ATSS du secteur privé sous contrat (OGEC...)
 - destinataires 2D enfants public/privé : 7 masques pédiatriques par collégien attendu tous niveaux confondus (port du masque obligatoire)
- Les IEN des circonscriptions auxquelles sont rattachées des écoles fermées par arrêté municipal sont invités à conserver les masques dans leurs locaux en les sécurisant, en attente d'un futur déploiement ou transfert vers d'autres utilisateurs identifiés par la gouvernance.

PROTOCOLE SANITAIRE (nouvelle version du 11 mai): Si vous avez Zappé le début du message, je vous invite à lire la suite

Je viens d'être alerté par un chef d'établissement qui m'informe de modifications apportées dans les protocoles sanitaires, sans en avoir été informé.

J'attire votre attention sur la page **7/53** du protocole sanitaire des collèges qui passe à 7/54 et sur la page **7/54** du protocole sanitaire des écoles qui passe à 7/56.

Je découvre les modifications de ces protocoles et je vous invite à lire très vite les consignes sur **le port du masque**, nous allons comparer avec les anciennes versions pour voir si nous trouvons d'autres modifications importantes.

Désolé de vous livrer tardivement ces dernières informations, je pense que beaucoup auraient aimé s'en passer....et moi aussi.:-)